

Les crédits

[Français]

Les gens du Québec seraient mieux servis si le Bloc passait plus de temps à essayer de comprendre ce projet de loi.

[Traduction]

Ils préfèrent jongler avec de fausses hypothèses sur la mise en oeuvre.

En ce qui concerne directement la motion, je renvoie la députée à la page 19 du guide de l'assurance-emploi qui vient de paraître. Je sais que la députée n'a pas vu ce document. Si elle l'avait vu, elle aurait évité à la Chambre de perdre du temps précieux en débattant sa motion.

À la page 19 du document, à la rubrique des prestations d'emploi, au dernier paragraphe de la première colonne, on peut lire que le projet de loi propose également d'établir un nouveau partenariat avec les provinces afin d'éliminer les dédoublements et d'encourager les gouvernements à collaborer pour favoriser l'emploi. Il est dit que, dans le cadre d'un partenariat, le gouvernement collaborera avec les provinces pour éliminer les dédoublements. Cela signifie aussi éliminer les chevauchements. Après tout, les deux expressions désignent une même chose.

J'ignore comment le gouvernement pourrait être plus précis qu'il l'est dans le guide de l'assurance-emploi. En insistant de la sorte, j'espère aider nos vis-à-vis à comprendre exactement le sens de ces paroles, même s'ils semblent encore hésiter.

Sur le chapitre de la formation de la main-d'oeuvre, les initiatives prévues dans le cadre de l'assurance-emploi n'ont aucune commune mesure avec la conception des programmes des gouvernements antérieurs. Le gouvernement fédéral collaborera avec toutes les provinces, y compris le Québec, parce que les Québécois sont des Canadiens et que, en vertu de ce projet de loi, ils ont droit aux mêmes considérations que les autres citoyens de notre pays.

Nous allons collaborer avec chaque gouvernement provincial pour l'aider à réaliser un programme fédéral, s'il le veut, ou—et c'est un point essentiel—, si la province a déjà un programme qui sert de façon égale les clients de l'assurance-emploi, nous allons appuyer ce programme. Je ne sais vraiment pas comment on peut parler plus clairement aux députés bloquistes.

Si le gouvernement du Québec accepte, ou s'il a une initiative d'emploi qui répond aux critères des prestations d'emploi prévus dans le projet de loi, nous sommes parfaitement disposés à collaborer avec lui pour mettre en oeuvre son initiative et aider les chômeurs québécois à retourner sur le marché du travail sans tarder. La même chose s'applique à chacune des provinces et à chacun des territoires du pays.

• (1355)

Mon collègue a déjà mentionné la bonne nouvelle, mais il vaut la peine de la répéter: le gouvernement du Québec a adopté une résolution dans laquelle il se dit prêt à discuter de la formation professionnelle avec le gouvernement fédéral. Comme mon collègue, je puis assurer aux députés d'en face que le gouvernement fédéral se réjouit de cette occasion de travailler en partenariat avec le gouvernement du Québec pour le bien des Québécois. La

même attitude prévaudra quand le gouvernement traitera avec les autres provinces.

Les Canadiens de la région de l'Atlantique s'inquiètent beaucoup des répercussions que l'assurance-emploi aura pour eux. Nous comprenons que nous ne pouvons pas traiter avec la Nouvelle-Écosse de la même façon que nous traitons avec la Saskatchewan. Je devrais le savoir puisque mon grand-père et ma mère viennent de Saskatchewan. Mon grand-père a déjà représenté une circonscription de la Saskatchewan ici à la Chambre et a souvent parlé de ses préoccupations. Les problèmes et les conditions n'y sont pas les mêmes que dans la région de l'Atlantique.

Nous sommes tous des Canadiens, mais les conditions existant sur le marché du travail diffèrent d'une région à l'autre et exigent des solutions différentes dans les différentes parties du pays. C'est à cela que tient la beauté des mesures en matière de prestations d'emploi prévues dans le régime d'assurance-emploi. Elles permettent la prise de décisions à l'échelon local et assurent une responsabilité correspondante à l'échelle locale. Elles font en outre appel à la responsabilité et à l'autonomie personnelles. Tout cela est bien nécessaire dans ce domaine.

Les reportages que les médias consacrent à ce sujet ne cessent de parler de la réduction des prestations d'assurance-chômage, comme s'il n'y avait que cela dans le projet de loi. Il comporte tellement plus d'aspects. Je considère le projet de loi comme une solution à la Robin des Bois à un programme qui avait grand besoin de changement et de modernisation. Nous faisons en effet tout ce que nous pouvons pour maintenir les prestations à l'intention de ceux qui en ont le plus besoin. Nous donnons vraiment un coup de main. Nous prévoyons un supplément de revenu pour les familles à faible revenu qui ont des personnes à charge, afin d'améliorer leur sort. Elles toucheront des prestations supérieures à ce que leur réservait l'ancien régime d'assurance-chômage. Le nouveau régime sera plus généreux pour elles.

Nous nous préoccupons de ce groupe-là. Mais il est vrai que nous enlevons des avantages à ceux qui gagnent 70 000 \$ ou 80 000 \$ par an et touchent l'assurance-chômage en plus. Depuis longtemps, j'ai des électeurs qui me disent qu'il faudrait prendre des mesures semblables: «Ceux qui gagnent 60 000 \$ par année ne peuvent pas continuer de recevoir en plus de 10 000 \$ à 20 000 \$ en prestations de chômage, après y avoir cotisé seulement quelque centaines de dollars par année.» Ils ont déjà des revenus élevés. Ils vont devoir apprendre à étaler ces revenus élevés sur les 12 mois de l'année. Ce n'est que justice.

Dans la région de l'Atlantique, en tout cas dans ma circonscription, les gens se plaignent de cela depuis longtemps. Il est vrai que nous nous en prenons à ceux qui ne devraient pas toucher des prestations tous les ans, à ceux qui ont des revenus vraiment élevés. Nous conservons les ressources pour ceux qui ont le plus besoin d'aide. C'est un aspect très important. C'est pourquoi je dis que notre solution au problème fait penser à Robin des Bois.

Le Président: Cher collègue, je vous interromps juste au début d'une phrase. C'est exactement ce que je voulais faire pour que vous puissiez reprendre tout de suite après la période des questions. Comme il est 14 heures, nous allons passer aux déclarations, et le député aura de nouveau la parole à la reprise du débat.